

Lyon, le 4 novembre 2021

**CONSEIL D'ARRONDISSEMENT**

**Présidence de M. BLACHE**

**PROCES VERBAL  
SEANCE DU MARDI 19 Octobre 2021**

- Désignation d'un secrétaire de séance : Mme A. NAZARET
- Appel nominal
- Approbation du procès-verbal du 14 septembre 2021 : à l'unanimité

**PRÉSIDENT** : Monsieur BLACHE, Maire

**SECRÉTAIRE ÉLUE** : Mme A. NAZARET

**PRÉSENT(E)S** : M. BLACHE, M. TERMOZ-MAZAN, Mme RAMET, M.AVAKIAN, Mme FOURNEYRON, Mme CABRERA, Mme TRIBALAT, Mme DELLI, Mme CROIZIER, Mme BORBON, M.HERNANDEZ, M.BILLARD, Mme DELAUNAY, M.REVEL, Mme AZOULAY, Mme BURTIN, M.AUGOYARD, M.RICHARD, Mme NAZARET,

**EXCUSÉ(E)S** : M.BRUN, M.BOUZARD, M.SOULIER, Mme BLANC, M.DUVERNOIS, M.STUDER, Mme LACROIX, Mme BRUGNERA.

**DÉPÔTS DE POUVOIR** : Mme TRIBALAT : pouvoir de M. BRUN ; Mme CABRERA : pouvoir de M. BOUZARD ; Mme RAMET : pouvoir de M. SOULIER ; Mme FOURNEYRON : pouvoir de Mme BLANC ; M. TERMOZ-MAZAN : pouvoir de M. DUVERNOIS ; Mme CROIZIER : pouvoir de M. STUDER ; Mme NAZARET : pouvoir de Mme LACROIX ; M. AUGOYARD : pouvoir de Mme BRUGNERA.

**ABSENT**

M. BLACHE informe de l'opération Octobre rose, opération très importante que nous soutenons, gérée par « courir pour elles », association très dynamique dans ce domaine. Des commerçants vont jouer le jeu, jeudi prochain ainsi que les lycées et le challenge photos. Je vous remercie de relayer cette opération très importante à nos yeux.

\*\_\*\_\*

M. BLACHE propose de désigner Mme NAZARET pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

*Mme NAZARET procède à l'appel nominal.*

\*\_\*\_\*

#### **Approbation du procès-verbal de la séance du 14 septembre 2021**

Sans observation.

**Le procès-verbal de la séance du 14 septembre 2021 est adopté à l'unanimité.**

\*\_\*\_\*

Il est procédé à l'examen des rapports proposés pour ce conseil.

#### **Rapport 06.21.172 - Modalités de rémunération des agents recenseurs dans le cadre de la campagne de recensement de la population 2022**

M. BLACHE rapporte ce projet.

Comme chaque année, la Ville de Lyon se voit confier la responsabilité de la préparation et de la réalisation des opérations de recensement auprès d'un échantillon de 8% de la population de ses arrondissements.

Dans ce cadre, l'INSEE verse chaque année une dotation forfaitaire de recensement indexée sur les populations légales en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier de l'année précédente et d'un taux de réponse internet fixé par arrêté. En 2021, cette dotation s'élevait à un montant de 98.853 € pour 24.117 logements à enquêter.

Les agents recenseurs sont recrutés et rémunérés par la Ville parmi les employés municipaux et ceux du CCAS, en activité ou retraités, voire parmi les étudiants du bassin de la métropole de Lyon.

Depuis 2008, la rémunération a été fixée chaque année à un montant de 5 euros bruts par logement enquêté.

Il est apparu que cette modalité de rémunération n'est pas applicable au régime des agents territoriaux. Un travail de mise aux normes de cette pratique indemnitaire a donc été effectué. Il porte une attention particulière aux conditions de réalisation de missions par les agents (temps évalué par logement enquêté, indemnisation d'une session de formation obligatoire ainsi qu'une tournée de reconnaissance).

Les modalités de rémunération seront donc comme suit :

- Pour les agents de la Ville de Lyon en activité appartenant aux cadres d'emplois B et C, il est proposé une rémunération sur le principe d'heures supplémentaires tenant compte d'une base forfaitaire de 20 minutes par logement effectivement enquêté et complété, que le logement soit occupé ou vacant.

- Pour les agents vacataires : Il est proposé une rémunération de 5 € bruts par feuille de logement effectivement enquêté et complété, qu'il soit occupé ou vacant.

De plus, afin de valoriser le temps nécessaire aux agents pour aborder leur mission dans les meilleures conditions, deux temps sont rendus obligatoires :

- la formation INSEE, qui implique une présence d'une à deux demi-journées obligatoires ;
- le temps de reconnaissance des secteurs à enquêter.

Il est donc proposé une indemnisation à hauteur de 4 heures supplémentaires pour la réalisation de la tournée de reconnaissance, le temps de formation étant quant à lui comptabilisé sur le temps de travail de l'agent.

Pour ce qui est des agents vacataires, il est proposé une indemnisation complémentaire à hauteur de 60 € bruts permettant de couvrir à la fois le temps de formation mais également celui de la tournée de reconnaissance.

« Ceci est un peu technique. Cela permet néanmoins de comprendre le déroulé des opérations. »

Arrivée de Mme AZOULAY à 18H40.

### **LE RAPPORT EST ADOPTÉ À L'UNANIMITE.**

#### **Rapport 06.21.173 - Approbation de la charte du mécénat et du parrainage de la Ville de Lyon**

M. TERMOZ-MAZAN est rapporteur de ce dossier.

«La Ville souhaite accroître les ressources de financement innovant et collaboratif, dont le mécénat et le parrainage dans les domaines sportifs, culturels et de l'événementiel, mais aussi dans la préservation du patrimoine bâti remarquable, la solidarité et l'inclusion sociale, ou encore la végétalisation et la préservation de la biodiversité.

Le but de cette mission Mécénat est de :

- rapprocher la société civile et le monde de l'entreprise ;
- créer du lien avec les particuliers et les entreprises soucieux de préserver l'environnement, la cohésion sociale et la richesse de notre patrimoine ;
- co-construire des projets avec la Ville de Lyon ;
- enfin de participer au développement social et économique du territoire.

La présente charte du mécénat et du parrainage a pour objet de définir un ensemble de principes et de valeurs partagées entre la Ville de Lyon et les personnes morales ou physiques qui souhaitent contribuer au financement de projets d'intérêt général local sous la forme du mécénat ou du parrainage.

La charte sera applicable à partir du 1<sup>er</sup> décembre 2021 à la suite du vote au Conseil municipal du 18 novembre 2021 pour les nouvelles délibérations de convention de mécénat et parrainage.

Je vous remercie de donner votre avis sur cette délibération. »

M.BLACHE passe la parole à M. BILLARD :

« Cette charte sur le mécénat est intéressante. Après c'est quelque chose qui a souvent été évoqué en commission culture à l'Hôtel de Ville. Il a été pointé à ce moment-là qu'avoir une charte, c'est bien ; après, il fallait voir où on mettait le curseur. Il y avait, en effet, l'idée qu'il y avait des entreprises qui rentraient dans la charte, d'autre non.

Pourquoi pas ! Toutefois, j'avais évoqué un exemple, on va dire polémique sur le coup : que fait-on de Total ? Qui est un pétrolier. Le prend-t-on ou pas sur du mécénat ? On peut juger que c'est une entreprise polluante.

Je suis « pour » le principe de la charte mais attention à ne pas porter de jugement de valeur. Je sais que c'est le cas dans différentes instances, notamment à la SACVEL où j'ai eu plusieurs fois le cas, de propos tenus par certains membres, élus à la Ville de Lyon, lesquels pointaient du doigt des entreprises.

Je ne souhaite pas qu'avec cette charte, on pointe des entreprises qui sont là à faire des choses positives et à soutenir des événements et des structures. »

M. AUGOYARD poursuit ensuite :

« Une explication de vote avec une petite remarque auparavant. Vous avez tout lu la délibération et quelque chose m'a interpellé dans le second paragraphe : « Elle nécessite l'implication de toutes les forces vives de son territoire » une belle feuille de route !

Ensuite : habitantes et habitants, entreprises, associations - pour tendre vers un modèle de développement respectueux de l'environnement et des grands principes de dignité, d'égalité et de fraternité. Là-dessus on peut être d'accord. Depuis Jules FERRY, on a ces trois mots : liberté, égalité, fraternité. Mais maintenant on est passé à dignité, égalité, fraternité. On a oublié liberté et on le ressent dans la suite de la délibération avec ces chartes, ces principes. On est en train d'oublier le principe fondamental qui est de laisser un peu de liberté d'action à l'entreprise. A tout prix vouloir encadrer, à tout prix vouloir mettre un carcan jusqu'à arriver à un point qui consiste à tout encadrer. Aujourd'hui, l'argent public est de plus en plus rare parce qu'il y a énormément de défis auxquels nous devons répondre, la crise sanitaire. L'argent public doit être consacré à des politiques fortes, déterminantes. L'argent si on ne l'a pas dans le public, parce qu'on ne l'a plus, parce qu'on a atteint un niveau de prélèvement trop haut et qu'il n'y a plus de ressources, il ne faut pas se priver de l'argent de mécènes qui viendront financer des œuvres, des structures.

On est en train de se tirer une balle dans le pied avec ce genre de charter qui est un bel affichage pour flatter une partie de son électorat, qui va in fine, obérer et altérer l'action de la Ville et surtout les actions en faveur des Lyonnaises et des Lyonnais.

C'est bien ça l'important : les actions, les animations à destination des Lyonnaises et des Lyonnais seront obérées et je crois que cette charte en aura été en grande partie responsable.

C'est pour ça que nous nous abstiendrons. »

M. BLACHE « je retiens M AUGOYARD qu'il ne faut pas se priver du privé. »

M. REVEL se voit passer la parole :

« J'entends votre appel à la vigilance. Nous ne souhaitons pas empêcher la participation ; simplement, cette charte qu'est-ce que c'est ? On affiche une conduite que l'on s'engage à tenir. Dans quel but ? Le but que vous retrouvez dans la délibération. Les entreprises qui viendront porter du mécénat sauront à l'avance si elles se reconnaissent dans ces valeurs, ces engagements pour l'avenir et elles le feront. Nous les accueillerons avec grand plaisir.

Nous ne pointons aucune entreprise dans cette charte. Nous avons fait le choix de ne pas faire du scoring, une notation vertueuse qui peut être choisie. Ce n'est pas le cas ici. Nous offrons le choix à de grandes entreprises de venir. Si demain, Total se reconnaît dans cette charte, il n'y a, a priori, aucune raison pour qu'elle soit exclue d'office. Des entreprises plus petites de notre territoire pourraient aussi se reconnaître dans cette charte et peuvent au contraire être motivées, alors qu'elles n'auraient peut-être pas osé le mécénat. Ce n'est pas réservé aux grosses infrastructures.

C'est un affichage de jouer franc jeu. Les entreprises qui se reconnaissent dans la charte sont les bienvenues. Libre au citoyen, au consommateur, aux acteurs de la vie économique de juger de la pertinence et réalité de leur engagement. Je vous remercie. »

M. AUGOYARD souhaite faire un commentaire : « si je comprends bien, M. REVEL, signez notre feuille de route, notre pacte politique et vous aurez, peut-être de l'action. Ce n'est pas très XXI siècle, ce n'est pas très développement durable.

Vous avez bien fait de faire la différence avec le monde associatif. Je suis heureux de voir que la majorité s'empare de ce qu'elle est à la tête d'une collectivité territoriale. Ce n'est pas une association, une coalition de militants associatifs. Il y a autre chose dans cette ville.

Quand vous dites qu'il n'y a que les grands qui font du mécénat, c'est une méconnaissance totale du monde de l'entreprise de notre ville. Il y a des mécènes de quartier. Si nous réalisons des actions dans notre arrondissement, c'est grâce aux mécènes.

Je ne ferai pas de citation car ce serait faire de la publicité mais je pense à un distributeur qui permet de donner beaucoup de produits. Je pense à d'autres petites entreprises qui nous aident grandement. Ces personnes-là n'ont pas attendu une charte de la Ville de Lyon pour aider les habitants du quartier. »

M.BLACHE : « je vois que ce débat intéresse tout le monde. Pour conclure, notre groupe va s'abstenir et les débats devant avoir lieu en conseil municipal et les mairies ne pouvant bénéficier de mécénat, nous nous exprimerons à cette occasion. »

Mme NAZARET a une question sur le fait que le groupe qui s'était exprimé à l'unanimité sur ce sujet-là en commission n'a pas la même position et elle ne comprend donc pas le vote.

M. AUGOYARD indique qu'il y a deux choses : l'expression d'un vote en commission et que cela ne sera pas obligatoirement le même vote exprimé en conseil. D'autre part, les votes donnés en commission sont extrêmement rapides et parfois, on ne sait pas ce qui est voté.

Par ailleurs, pour reprendre une image, nous aussi nous nous adaptons au changement climatique. Ici nous votons de cette manière. A chaque structure sa position, car on ne pose pas la question de la même manière. En conseil d'arrondissement, le groupe « pour Lyon » s'abstiendra en tant qu'élus d'arrondissement. »

Mme NAZARET le remercie de sa réponse.

**Mme DELAUNAY, M.REVEL, M. RICHARD, Mme LACROIX, Mme NAZARET vote POUR.**

**M. BLACHE, M. TERMOZ-MAZAN, Mme RAMET, M.AVAKIAN, Mme FOURNEYRON, M.BRUN, Mme CABRERA, M.BOUZARD, Mme TRIBALAT, M.SOULIER, Mme DELLI, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M.DUVERNOIS, Mme BORBON, M.HERNANDEZ, M.BILLARD, M.STUDER, Mme AZOULAY, Mme BURTIN, M.AUGOYARD, Mme BRUGNERA s'abstiennent.**

**LE RAPPORT EST ADOPTÉ.**

**Rapport 06.21.174 - Lyon - Pékin 2022 - Paris 2024 - Soutien individuel aux athlètes de haut niveau - Approbation de conventions**

M. TERMOZ-MAZAN présente ce rapport.

«La Ville de Lyon souhaite accompagner les athlètes de haut niveau issus/issues d'associations sportives locales dans leur préparation aux Jeux olympiques et paralympiques.

Elle a candidaté et a été retenue pour faire figurer au catalogue officiel cinq centres de préparations aux Jeux.

Pour chaque sportif dont la préparation s'inscrit dans le cadre de cette opération, une convention tripartite entre l'athlète, le club dont il/elle est issu/issue et la Ville de Lyon fixe les obligations de chacune des parties, et précise notamment le montant de l'aide allouée en fonction de la catégorie dans laquelle l'athlète est listé.

La Ville de Lyon s'engage à financer trois athlètes dans le 6<sup>ème</sup> arrondissement :

- Gaëtan CHARLOT pour Le Masque de Fer avec une somme de 7.500 €,
- Alexandre LLOVERAS du Tandem Club Rhodanien recevra une aide de 7.500 €,
- Tom MINN de Gym Lyon Métropole en Gymnastique recevra 4.100 €.

M. AUGOYARD souhaite poser une question aux élus d'opposition. On nous donne des leçons sur le réchauffement climatique, sur les choses qu'il ne faut plus faire. Il faut rédiger des chartes. Je voulais savoir s'ils étaient heureux de participer au financement des athlètes pour le LYON-PEKIN en mars prochain. N'y a-t-il pas une contradiction avec toutes les chartes qu'ils nous imposent et l'action en question ? Je suis heureux finalement de cette contradiction. C'est qu'ils vont financer ces athlètes lyonnais qui vont pouvoir participer aux jeux de Pékin mais je ne sais pas s'ils arriveront à soulager leur conscience.

**LE RAPPORT EST ADOPTÉ À L'UNANIMITE.**

**Rapport 06.21.175 - Fêtes de fin d'année - Illuminations 2021 : attributions de subventions d'un montant total de 203.745 euros aux associations de commerçants - Approbation de conventions**

M. BLACHE indique que M.BRUN devait rapporter ce dossier. En son absence, Mme TRIBALAT présente celui-ci.

« Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les élus-élus,  
Les illuminations et les animations des quartiers, mises en place par les associations de commerçants, sont des événements majeurs des fêtes de fin d'année montrant le dynamisme du commerce de centre-ville et de proximité.  
Elles auront lieu cette année du 19 novembre 2021 au 9 janvier 2022.

La Ville de Lyon apporte son concours à ces opérations.

En raison de la situation liée au Covid-19, les associations de commerçants n'ont pu en 2021 organiser l'ensemble des manifestations prévues. C'est pourquoi la Ville a décidé de porter sa participation à hauteur de 60% des dépenses au lieu de 50% habituellement, toujours dans la limite du versement d'une subvention de 20.000 €.

Les subventions de fonctionnement se chiffrent à 203.745 € dont pour celles du 6<sup>ème</sup> arrondissement :

➤ Carré Roosevelt Lyon Rive Gauche	:	20.000 €
➤ Vitton Actions		6.732 €
➤ Carré 6 Brotteaux		2.972 €
➤ Union des Commerçants Tête d'Or		5.679 €
➤ Triangle du 6		8.531 €
➤ Association des Commerçants Saxe Saint Pothin		20.000 €

Je vous remercie de bien vouloir donner votre accord pour ce rapport.

***Mme BURTIN ne participe pas au vote.  
LE RAPPORT EST ADOPTÉ À L'UNANIMITE.***

**Rapport 06.21.176 - Attribution de subventions de fonctionnement à 9 associations pour un montant global de 134.000 € sur l'enveloppe «Casino». Approbation de conventions**

Mme CABRERA rapporte ce projet de délibération.

« Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les élus-élus,

Dans le cadre de la délégation de service public qui lie la Ville de Lyon au Grand Casino Pharaon une somme de 300.000 € pour 2021 afin de soutenir des structures culturelles.  
166.000 € de cette enveloppe avaient été attribués lors des Conseils municipaux précédents.

Aujourd'hui, il est proposé de soutenir neuf structures et pour le 6<sup>e</sup> arrondissement, il s'agit de l'association AU TAMBOUR. Celle-ci a ouvert ses portes en juillet 2020.  
Cette association propose aux femmes accueillies une pratique artistique entre autres.  
L'objectif est double : à la fois inviter l'art sous ses différentes formes mais aussi organiser des sorties culturelles, dans les musées et les cinémas de Lyon.

Monsieur le Maire, Mesdames, mes chers collègues, je vous propose de voter la subvention de 5.000 € pour l'association Au tambour ! »

***LE RAPPORT EST ADOPTÉ À L'UNANIMITE.***

**Rapport 06.21.177 - Attribution de subventions pour la programmation de la Fête des Lumières 2021 - Approbation de conventions**

Mme CABRERA est rapporteur de ce dossier.

« Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Depuis 1999, la Fête des Lumières propose pendant quatre nuits autour du 8 décembre des rendez-vous artistiques gratuits dans l'espace public.

Une programmation riche et variée avec des installations lumineuses, plastiques, interactives et des spectacles poétiques investissent notre ville.

En 2021, la Fête des Lumières se déroulera du mercredi 8 au samedi 11 décembre.

Il nous est proposé aujourd'hui de voter une subvention complémentaire de 5,000 € pour l'installation de l'artiste Erik Barry pour son œuvre Vegetal'lum au Parc de la Tête d'Or ;

Je suis particulièrement ravie de voir réinvestir le Parc de la Tête d'Or.

Dès l'entrée du parc, le projet, en passant par les sous-bois jusqu'à la bordure du lac et du kiosque, crée un véritable univers poétique et féérique. Des sculptures végétales lumineuses composées de nids, de fleurs, d'essaims ou encore de lucioles et de plantes phosphorescentes ponctueront le parcours.

Si cette disposition recueille votre agrément, je vous prie de voter cette subvention. »

M. BLACHE : « Mme CABRERA, vous nous avez fait rêver par votre description. Nous allons procéder au vote et on ne peut supposer un vote contraire. C'est un magnifique projet.»

**LE RAPPORT EST ADOPTÉ À L'UNANIMITE.**

**Rapport 06.21.178 - Autorisation de signer l'avenant n°2 au Contrat Enfance Jeunesse 4ème génération 2019-2022 en vue d'intégrer de nouvelles actions renforçant l'animation et la coordination territoriales en 2021**

Mme CABRERA présente ce dossier.

« Monsieur le Maire, mes chers collègues,

La Ville de Lyon a signé le 4<sup>ème</sup> Contrat enfance jeunesse (CEJ) le 20 décembre 2019.

La mise en œuvre opérationnelle du CEJ se traduit par la signature d'avenants annuels.

Dans un objectif de simplification, le Contrat enfance jeunesse (CEJ) sera prochainement remplacé par la Convention territoriale globale (CTG).

Il s'agit de structurer le partenariat financier avec la CAF autour de grandes orientations politiques partagées. Cet accord cadre se déclinera au niveau financier dans une Convention d'objectifs et de financements (COF).

En 2021, il s'agit donc :

- de créer un poste de coordination territoriale pour renforcer la fonction de pilotage des équipes et des actions ;
- de créer 1,5 poste de référent PAIPE 2 (le PAIPE étant le lieu d'accueil des familles pour l'attribution des places en crèche) pour renforcer la coordination déléguée dans le 8<sup>ème</sup> arrondissement et ainsi soutenir l'accompagnement des familles.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose, Mesdames et Messieurs d'adopter ces mesures. »

**LE RAPPORT EST ADOPTÉ À L'UNANIMITE.**

**Rapport 06.21.179 - 5ème rapport de la Commission communale pour l'accessibilité de la Ville de Lyon 2019-2020**

M BLACHE indique : « Mme TRIBALAT, vous êtes rapporteur de ce dossier dont nous prendrons acte mais qui ne passera pas au vote. »

« C'est tout à fait ça.

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les élues-les élus,

«La loi du 11 février 2005, dite loi handicap a prévu la création d'une CCA - Commission communale pour l'accessibilité dans les villes de 5 000 habitants et plus.

La ville de Lyon l'a créée lors du conseil municipal du 17 décembre 2007 mais l'ordonnance n° 2014-1090 du 26 septembre 2014 relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public (ERP), ratifiée par la loi n° 2015-988 du 5 août 2015, a élargi la composition de la CCA, organe d'échange et de concertation.

Le Maire de Lyon, dans un arrêté du 9 novembre 2020, a actualisé les modalités d'organisation et de composition de la CCA de Lyon qui compte désormais 142 membres dont 61 associations ou (2 membres chacune), 9 représentants parmi les Adjointes au Maire, et l'Adjointe en charge du handicap, présidente de la CCA, aux adjoints délégués des maires d'arrondissement et sont ajoutés des représentants de deux associations de personnes âgées, des représentants de deux associations de cyclistes ; trois personnalités qualifiées représentant les universités ; des représentants des acteurs de l'économie (Chambre de commerce et d'industrie et Chambre des métiers et de l'artisanat).

Pour travailler la CCA se réunit deux fois par an en assemblée plénière et doit rédiger un rapport.

Notre délibération concerne le 5<sup>ème</sup> rapport qui sera présenté au conseil municipal prochainement, c'est une obligation légale qui consiste à informer de ce qui s'est fait en cette matière devant le conseil municipal. Le rapport a été adopté par la CCA cet après-midi.

En 2019 et 2020, malgré la crise sanitaire, la CCA s'est réunie à 4 reprises. La première en visio, avec zoom une application testée par les associations des personnes en situation de handicap. Je ne peux pas vous confirmer que, cet après-midi, le zoom ait été parfait, loin de là.

Il existe trois groupes de travail comprenant des personnes en situation de handicap et des services techniques de la ville. Deux groupes travaillent sur l'accessibilité physique ont d'abord été créés (ERP et Espaces publics).

Le groupe de travail sur les ERP et donc sur l'Agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) jusqu'en 2024, pour voir la mise en place dans les établissements concerne plus de 700 Etablissements recevant du public (ERP) et Installations ouvertes au public (IOP). Le 6<sup>e</sup> arrondissement est concerné par la 1<sup>ère</sup> phase du cours Vitton situé entre Garibaldi et Tête d'or, soit 150 mètres linéaires.

Le troisième groupe de travail est intitulé « Culture ». Les représentants des 28 institutions culturelles de la Ville et ceux des associations de personnes en situation de handicap ont travaillé et travaillent sur l'accessibilité culturelle en amont de tout projet. In fine, c'est de pouvoir diffuser l'offre culturelle et rendre accessible les différentes institutions tout en sachant qu'il existe déjà un guide depuis août 2019 qu'on trouve dans les mairies, sur internet et qui a été traduit en anglais.

La crise sanitaire a fortement impacté les groupes de travail et plus encore les associations. Espérons qu'à l'avenir la CCA prendra davantage en considération le quotidien des personnes à mobilité réduite : personnes âgées et personnes en situation de handicap.

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les élues-les élus, je vous demande de bien vouloir prendre acte de la communication du 5ème rapport de la Commission communale pour l'accessibilité de la Ville de Lyon 2019-2020 et de l'augmentation du nombre de ses membres.



M. AUGOYARD souhaite remercier Mme TRIBALAT du travail qu'elle fait sur la question du handicap dans notre arrondissement, sur le travail qui est fait et, je parle, sous le contrôle de Mme Virginie FOURNEYRON et de Laurence CROIZIER avec lesquelles je travaille sur la thématique de l'espace public.

J'ai eu plusieurs fois l'occasion de m'exprimer sur le budget proximité sur lequel on a toujours un peu de mal dans le cadre de la mobilité, de la propreté. Il y a un travail énorme qui est fait notamment sur l'accessibilité ;

Je dois dire que je suis un peu inquiet, voire extrêmement inquiet sur le travail que nous allons pouvoir faire en terme d'accessibilité sur ce mandat. J'ai, en tête un exemple que j'ai déjà évoqué sur les collégiens qui sont sur Vendôme avec des trottoirs inadaptés. Je pense aux personnes qui ont des difficultés à se mouvoir sur le cours Vitton. On sait que cela est déjà difficile pour des personnes valides. Nous pensons aux piétons qui sont moins valides.

Je voudrais qu'on attire l'attention sur cette thématique là parce que dans les mobilités, il n'y a pas que le vélo, la voiture. Il y a surtout le piéton et encore plus le piéton qui a des difficultés à se déplacer. Il faut vraiment qu'on est tout le temps cet élément en tête et j'espère que la majorité municipale l'aura aussi en tête, notamment pour le budget. »

M. BLACHE passe la parole à Mme DELAUNAY :

« Je vous remercie M. AUGOYARD pour vos remarques très pertinentes et je vais me permettre d'insister sur le développement du plan piéton à la Métropole qui va engager un travail sur l'espace dédié au piéton. »

M. AUGOYARD : la nouveauté du plan piéton, c'est comme si on disait que l'on a inventé l'eau chaude. Après, il y aura conférence de presse, un affichage mais concernant les actions, ce sera à voir. »

M. BLACHE souligne « que le piéton est la personne la plus fragile dans l'espace public et qu'elle mérite donc d'être protégée le plus possible et dans tous ses déplacements. »

**Il est pris acte de la communication du 5ème rapport de la Commission communale pour l'accessibilité de la Ville de Lyon 2019-2020.**

**Rapport 06.21.180 - Programmation financière 2021 au titre de la réduction des risques sanitaires et prévention santé : lutte contre les IST, VIH/sida et hépatites - Attribution de subventions de fonctionnement à deux structures pour un montant total de 4.853 euros**

« Mme BLANC devrait présenter ce projet de délibération mais étant absente, ce sera Mme FOURNEYRON qui rapportera ce dossier. Mme FOURNEYRON, c'est à vous »:

« Monsieur le Maire, chers collègues,

La journée de lutte contre le SIDA est le 1 décembre 2021.

L'association ENIPSE a pour objet le dépistage du VIH et de sensibiliser le public sur les maladies sexuellement transmissibles. Elle incite au dépistage de l'hépatite C et prochainement du VHB ; Pour se faire connaître, il communique sur l'association là où les potentiels porteurs peuvent s'informer sur la conduite à adopter et éventuellement se faire diagnostiquer. En raison de la fermeture des établissements lors de la crise sanitaire, un retard considérable a été noté. Face à ce besoin et au contexte prioritaire, l'ENIPSE propose de tenir trois permanences annuelles en mairie du 6<sup>e</sup> comme elle l'a fait fin 2020.

Traitant du même sujet sanitaire, l'association DA TI SENI, créée en 2008 et implantée dans le 8<sup>ème</sup> arrondissement a pour objectif de diminuer les risques de VIH, des IST, des hépatites dans les communautés migrantes car il y a prise en compte des habitudes de ces communautés. Cette association permet également aux porteurs, patients d'accéder aux soins et de veiller à une poursuite durable des soins. Elle vise enfin à déstigmatiser le regard porté sur ces pathologies. Elle organise des jours de dépistage. En période COVID, elle anime des conférences-débats sur le lien entre VIH et Covid-19. Il existe en effet un déficit immunitaire chez les malades atteints du VIH ce qui peut conduire à une expression plus grave de l'infection liée au coronavirus.

Pour répondre aux actions sanitaires menées par ces deux associations :

- Une subvention de 1.500 € est requise pour DA TI SENI
  - Et 3.353 € pour ENIPSE,
- Soit au total 4.853 euros.

Aussi, je vous remercie de donner une suite favorable à ces deux demandes. »

**LE RAPPORT EST ADOPTÉ À L'UNANIMITE.**

**Rapport 06.21.181 - Attribution d'une subvention à l'association Oppelia Aria – CAARUD Ruptures**

« Mme FOURNEYRON, veuillez continuer de rapporter ce dossier qui devait également être présenté par Mme BLANC. »

« Monsieur le Maire, chers collègues,

L'association Oppelia Aria – CAARUD Ruptures fait partie d'un dispositif de prévention de la toxicomanie. Elle a pu identifier un public éligible au dispositif TAPAJ (Travail alternatif payé à la journée) pour les jeunes de 16 à 25 ans en situation précaire.

Ce dispositif est un dispositif médico-légal qui permet de conjuguer insertion professionnelle graduelle et accès aux soins. Cela permet la reprise du contrôle de soi par l'exercice d'une activité rémunérée à la journée sans engagement. C'est donc un premier marche-pied.

Très mobilisée en matière d'insertion et de prévention de la délinquance, la ville de Lyon, en partenariat avec le CCAS a souhaité soutenir la mise en œuvre du programme TAPAJ sur son territoire et a proposé à CAARUD Ruptures certains chantiers municipaux, notamment les Espaces verts.

Une convention tripartite entre la Ville de Lyon, le CCAS et CAARUD Ruptures sera passée. Pour permettre la mise en œuvre de l'action, cette convention prévoit notamment l'octroi d'un soutien de 10.000 euros afin de financer le TAPAJ.

Je vous propose d'adopter cette délibération. »

**LE RAPPORT EST ADOPTÉ À L'UNANIMITE.**

M. BLACHE rappelle que « le prochain rapport est présenté pour information à l'Assemblée et qu'il ne fera pas l'objet d'un vote. Mme CROIZIER rapportera ce dossier et Mme NAZARET a demandé une intervention. »

**Rapport 06.21.182 - Rapport sur la situation en matière de développement durable pour la Ville de Lyon - Année 2020**

Mme CROIZIER présente ce rapport.

Les collectivités de plus de 50 000 habitants ont l'obligation de présenter préalablement au Débat d'Orientation Budgétaire un rapport sur la situation en matière de DD.

Le rapport annuel sur la situation de la Ville de Lyon en matière de Développement Durable (DD) est désormais nommé «Lyon en Transition(s)», et présente les 23 politiques publiques du plan de mandat de la Ville, structurées en cinq pôles : Aménagement et transition, Ville soutenable, Protection et solidarités, Emancipation, Ressources, proximité, gouvernance avec un code couleur particulier. Je vous renvoie à l'ensemble des documents dont la lecture est assez facile.

A titre d'exemples, je peux vous signaler cinq actions menées dans le 6<sup>e</sup> arrondissement :

- Un verger planté dans le jardin Descours à Bellecombe: accueille désormais un verger planté d'espèces fruitières ;

- Premiers apaisement des abords d'écoles et crèches : Travail que nous avons déjà lancé au mandat dernier et que nous poursuivons avec cette année la rue Viricel ;
- Accompagnement des commerçants face à la crise : Au-delà des actions de la Ville, nous pouvons saluer l'important travail réalisé par la Fédération des commerçants du 6 pour les accompagner ;
- Aide aux étudiants pendant la crise avec plusieurs opérations de distribution de produits, alimentaires en particulier dans la cour de la Mairie avec l'aide de partenaires, bien sûr ;
- Poursuite de la végétalisation et de la sécurisation des voiries, comme pour cette année sur Stalingrad.

Un système d'indicateurs permettant de suivre l'ensemble de la politique municipale en matière de transition écologique est en cours de constitution afin de suivre les résultats obtenus.

Mesdames et Messieurs, je vous propose de bien vouloir prendre acte de la communication du rapport annuel 2020 sur la situation en matière de développement durable de la Ville de Lyon. Je vous remercie. »

M. BLACHE passe la parole à Mme NAZARET:

« Monsieur le Maire, Chers collègues, Merci Mme CROIZIER pour la présentation du rapport car il nous tient à cœur.

J'aimerais vous faire part des quelques nouveautés de ce rapport Lyon En transition. Au-delà de l'obligation légale, il est un nouveau marqueur de redevabilité envers nos concitoyens.

Ce nouveau format est à présent basé sur les 17 objectifs de développement durable des Nations Unies, nouvelle boussole et grille de lecture pour nos actions. Dans ces 17 objectifs, nous retrouvons des objectifs aussi bien sociaux, tel que l'éradication de la pauvreté, environnementaux – à travers les énergies propres - et sociétaux, par la consommation et production responsables.

Ce rapport met en valeur 50 actions emblématiques de la Ville de Lyon en matière de transition écologique dont Mme CROIZIER a cité certaines qui ont eu lieu dans le 6<sup>e</sup> arrondissement.

Rappelons-le : 2020 a été une année plus que particulière : entre alternance politique et crise sanitaire, les services municipaux ont relevé le défi de la continuité du service public, en montrant leur engagement au quotidien et leur forte capacité d'adaptation dans un contexte inédit et difficile.

Dans la lignée de la construction du Plan de Mandat, le rapport « Lyon en Transition(s) » fait état des 23 politiques publiques et de leur structure au sein de cinq pôles que Mme CROIZIER a évoqués. Je tenais ainsi revenir sur 5 actions, afin d'en illustrer les domaines d'actions :

- Le pôle aménagement et la transition, au sein duquel figure la cyclo-logistique, afin de permettre une livraison au dernier kilomètre décarbonée, et tendre à 10 % de livraison en vélo sur le territoire.
- Le pôle ville soutenable, à travers le versement d'1M€ d'aide pour 5 025 familles lyonnaises éligibles, afin d'effectuer des achats liés à l'alimentation et à l'hygiène.
- La protection et les solidarités où nous retrouvons le renforcement de l'accès pour tous à l'hygiène, notamment via de nouveaux partenariats entre les bains douches Delessert (7eme) et d'autres structures.
- L'émancipation, pour répondre notamment aux nouveaux enjeux de la restauration scolaire et donc aux objectifs de la loi Egalim, afin de tendre vers 100 % de produits issus de l'agriculture biologique.
- Enfin, le pôle ressources, proximité et gouvernance, illustré par le label Territoire Numérique Libre, dans lequel la ville a obtenu le niveau 3, qui récompense les collectivités ayant une vraie stratégie politique en faveur du libre, par un usage avancé des logiciels libres, ainsi qu'une volonté d'implication dans l'écosystème Libre.

La transition écologique est bien transversale à tous les domaines des politiques publiques.

La ville de Lyon s'inscrit dans ce défi, à son échelle comme d'autres acteurs publics et privés et comme les citoyens.

La route est pourtant encore longue, et l'objectif, un réel défi pour l'humanité : le dernier rapport du GIEC, publié au cours du mois d'août de cette année, nous le rappelle encore. Nos actions

s'enracineront dans la ville afin de faire face à ce défi. Elles seront irriguées par la créativité de nos agents, de nos partenaires, des habitantes et des habitants, afin d'inclure chacun et chacune dans cette démarche de transition.

Merci beaucoup. »

**Il est pris acte de la communication du rapport annuel 2020 sur la situation en matière de développement durable de la Ville de Lyon.**

**Rapport 06.21.183 - Attribution de subventions pour un montant total de 37.970 euros à des associations agissant pour la réduction des déchets et la lutte contre le gaspillage**

Mme CROIZIER rapporte ce projet de délibération.

« Dans le cadre de la démarche de sobriété dans la consommation de ressources et de réduction des déchets sur son territoire, la Ville de Lyon souhaite accompagner les changements de comportements au quotidien, en valorisant ou faisant émerger de nouvelles solutions et de nouvelles pratiques.

Pour cela, elle a donc décidé d'appuyer le développement d'initiatives associatives sur son territoire et de soutenir quatre projets :

- de l'association Récup et Gamelles, qui est bien connue, par une subvention de 5 000 € pour le projet de création de formations d'ambassadeurs zéro déchet.
- de l'association Zéro Déchet Lyon par une subvention de 15.970 € pour deux projets, l'un pour la mise en place d'un Quartier Zéro Déchet et le second concernant le Défi Mon Commerçant M'emballe Durablement, respectivement dans le 9<sup>ème</sup> et le 7<sup>ème</sup>.
- à l'association AREMACS par une subvention de 15.000 € pour le projet de création d'un réseau d'organisateur·e·s d'événements responsables sur le territoire de la Ville de Lyon.
- et enfin à l'Association Mouvement de Palier, pour la mobilisation des mairies d'arrondissement Lyon à la réduction des déchets dans le cadre du défi «Mets ta poubelle au régime» par une subvention de 2000 euros.

Nous avons déjà eu l'occasion de faire intervenir Mouvement de Palier à la mairie du 6<sup>e</sup> et espérons pouvoir bénéficier du travail des autres associations.

Le montant global de ces subventions est de 37 070 euros.

Je vous propose Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs, de donner votre avis sur ce projet.»

**LE RAPPORT EST ADOPTÉ À L'UNANIMITE.**

**Rapport 06.21.184 - Programmation PEdT 2021- 2022 temps scolaire – temps périscolaire : Attributions, ajustements et compléments**

M. BLACHE indique que : « M. DUVERNOIS devait rapporter ce dossier. Il est excusé car en réunion à l'Ecole Antoine REMOND. Vous n'êtes pas sans savoir que l'école mérite des travaux depuis très longtemps. Les parents d'élèves de cette école maternelle sont inquiets de la présence d'amiante. Le problème dure depuis des années. Malheureusement, rien n'a été fait jusqu'à maintenant. Nous suivons de près ce dossier. »

M. TERMOZ-MAZAN rapporte ce dossier.

« Monsieur le Maire, chers collègues,

Voici donc une des dernières délibérations portant sur le PEDT actuel et portant plus particulièrement sur les reports et les ajustements nécessaires pour certaines attributions de subventions effectuées via la délibération N° 2021/1041 du Conseil municipal du 30 septembre dernier ainsi que des nouvelles propositions de financement pour l'année scolaire 2021/2022.

- Sur le temps scolaire 2021/2022 :
  - Prolongation de la durée d'utilisation sur l'année scolaire 2021/2022 de subventions accordées aux coopératives scolaires et associations en 2021/2022 ;
  - Attributions complémentaires de la programmation temps scolaire 2021/2022.

- Sur le temps périscolaire 2021/2022 :
  - Prolongation de la durée d'utilisation sur l'année scolaire 2021/2022 de subventions accordées aux coopératives scolaires et associations en 2021/2022 ;
  - Modifications de subventions sur la programmation périscolaire PEdT 2021/2022 ;
  - Compléments de subventions sur la programmation périscolaire PEdT 2021/2022 ;
  - Attribution d'une subvention de 2 000 € à l'association HUGO pour son projet d'actions de sensibilisation aux questions de climat scolaire et de prévention de harcèlement scolaire auprès des acteurs éducatifs intervenant sur la pause méridienne.

Je vous remercie d'émettre un avis favorable. »

M. REVEL intervient « Ce n'est pas sur le rapport mais sur l'école Antoine REMOND. Je m'associe à ce que vous avez dit. Je tiens à préciser que lorsque nous sommes arrivés, nous avons voté dans le cadre de la PPI, 730 000 € pour cette école. Le problème est donc identifié. On pourra rassurer les parents qui ont entendu parler d'amiante. Mme Stéphanie LEGER en charge de l'Education est aussi présente au côté de M. DUVERNOIS pour le conseil d'école mais c'est vraiment une situation que nous avons identifiée. Les travaux nécessaires seront faits.

M. BLACHE remercie M. REVEL pour les informations rassurantes données.»

### **LE RAPPORT EST ADOPTÉ À L'UNANIMITE.**

M. BLACHE indique que « le prochain rapport est aussi présenté pour information à l'Assemblée et ne fera pas l'objet d'un vote et nous prendrons acte de sa présentation. »

### **Rapport 06.21.185 - Rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes 2020**

Mme BORBON est rapporteur de ce dossier.

«Monsieur le Maire, Messieurs et Mesdames les élus-élues,

Pour rappel, ce soir nous prenons acte du rapport annuel de 2020 sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes pour la Ville de Lyon. Pour rappel, l'égalité entre les hommes et les femmes est un principe constitutionnel depuis 1946. Ces dernières années, plusieurs textes sont venus renforcer ce principe, notamment dans le domaine de la fonction publique.

En 2020, nous avons été frappés par une crise sanitaire sans précédent qui a eu un impact sur la croissance dans tous les domaines.

La crise a mis en lumière leurs actions essentielles dans les secteurs où les femmes sont très représentées : soins, aide à la personne. Elle a aussi creusé les écarts professionnels. Cette année particulière a également connu une intensification des violences et des violences interfamiliales et les demandes d'accompagnement se sont intensifiées.

Le rapport comporte trois parties :

- La 1ere partie présente la politique ressources humaines à la ville de Lyon auprès de ces agents, notamment en matière de recrutement, à la formation, au temps de travail, à la promotion professionnelle, aux conditions de travail, rémunération et articulation entre vie professionnelle et vie personnelle.
- La seconde dresse un bilan des actions menées : notamment les rémunérations et les parcours professionnels, la promotion de l'égalité qui avait démarré sous le mandat précédent. Les deux dates autour desquelles les éléments se concentrent : le 25 novembre contre les violences faites aux femmes et le 8 mars sur les droits de la femme pour lesquelles le 6<sup>ème</sup> arrondissement s'inscrit avec les acteurs des différents domaines promouvant l'égalité.
- Enfin, il est fait état des actions et de la dynamique menées principalement pas les associations et ou par les partenaires institutionnels sur la formation professionnelle

Le rapport présenté est encourageant. D'autres actions seront menées pour atteindre d'autres objectifs.

Je vous remercie. »

M. BLACHE indique qu'on ne vote pas mais qu'on peut intervenir et il passe la parole à M. REVEL :

« Je vous remercie Monsieur le Maire,  
Mesdames et messieurs les conseillères et conseillers d'arrondissement,

Ce Rapport Annuel Égalité Femmes-Hommes est une obligation réglementaire et porte sur l'année 2020. Il s'inscrit donc dans un contexte très spécifique. Vous l'avez souligné Madame BORBON, la crise sanitaire et les confinements successifs ont eu un effet démultiplicateur sur les inégalités existantes : perte d'emploi, temps partiel subi, travail familial et parental accru, intensification des violences familiales sont parmi les caractéristiques majeures de la période au regard des inégalités femmes-hommes. Durant les différentes phases de confinement et de déconfinement plusieurs dispositifs et services de la Ville ont dû s'adapter pour répondre à des besoins très spécifiques.

Le respect du principe d'égalité est une obligation réglementaire et donc un impératif incontournable pour la politique de ressources humaines de la Ville en matière d'égalité professionnelle.

Cet objectif repose sur quatre axes majeurs :

- Le Rapport Social Unique
- Un nouveau Plan pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes
- Un diagnostic sur les écarts de rémunération
- Des orientations pluriannuelles renforcées.

En ce qui concerne le Rapport Social Unique : aux données relatives à l'égalité femmes-hommes, ce rapport intègre des éléments relatifs à la diversité, au handicap et à la lutte contre la discrimination.

En ce qui concerne le nouveau Plan pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Il a été élaboré en concertation avec les organisations syndicales. Ce plan décline 38 actions, approuvées par le conseil municipal du 28 janvier 2021. Les axes forts de ce plan concernent l'effort pour une plus grande mixité des métiers, l'amélioration de l'articulation travail / parentalité, ainsi que la lutte contre les violences sexistes et sexuelles au travail.

En ce qui concerne le diagnostic sur les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes à la Ville de Lyon : à situation similaire de formation et de statut, ces écarts sont devenus insignifiants au regard des rémunérations. Les inégalités constatées encore aujourd'hui sont à relier au déroulement différent des carrières. Moins interrompues, plus variées et plus complètes, les carrières masculines sont au final plus rémunératrices que les carrières féminines.

Enfin, cet objectif s'appuie sur des orientations pluriannuelles renforcées pour la période 2021-2022 en matière d'égalité professionnelle.

Les actions conduites en 2020 sur le territoire lyonnais montrent une capacité à agir malgré un contexte fortement perturbé par la crise sanitaire : vous l'avez noté, Madame, la journée du 8 mars sur le rôle des femmes dans la culture, le 25 novembre contre les violences exercées à leur encontre. A cet événementiel se sont ajoutés :

- Le renouvellement du Conseil pour l'égalité,
- Des actions en faveur de l'emploi et de l'insertion
- La valorisation de la pratique sportive féminine grâce entre autres à une attention accrue de la Ville à la place des femmes parmi les adhérentes et adhérents des clubs sportifs dont le fonctionnement est soutenu par l'action municipale.
- Un soutien exceptionnel à l'association l'Amicale du Nid.

Pour conclure, soulignons que de nouvelles orientations pluriannuelles, adossées à une mobilisation accrue des ressources mobilisées permettent de dessiner des perspectives énergiques et résolues :

- La mise en place d'un budget sensible au genre sera l'une des priorités à déployer en 2021 et jusqu'en 2026. Outil puissant de diagnostic, de mesure et d'évaluation, la budgétisation sensible au genre aide à l'élaboration de politiques publiques pertinentes, durables et qui profitent à toutes et à tous.
- Le renforcement des dispositifs de lutte contre les violences conjugales, avec le déploiement d'une nouvelle permanence d'accueil en mairie d'arrondissement, l'amélioration de la prise en charge des femmes victimes de violences dans le cadre de la Stratégie Territoriale de sécurité et de Prévention en cours d'élaboration sur la période 2021-2024 et l'intégration des problématiques de genre dans les projets d'aménagement urbains .
- Les ressources mobilisées en 2020, au-delà des ressources humaines de la Mission Égalité montrent l'importance des budgets consacrés aux objectifs d'égalité. »

**Il est pris acte de la communication du rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes 2020.**

\* \* \*

Monsieur BLACHE remercie les conseillers de leurs interventions et le public de sa présence.

La prochaine séance du Conseil d'Arrondissement aura lieu le 30 novembre 2021 à 18h30.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 19h 30.